

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2012/06/15/2012035791/justel>

Dossier numéro : 2012-06-15/08

Titre

15 JUIN 2012. - Arrêté du Gouvernement flamand portant agrément et subventionnement d'un service central flamand pour l'interprétariat social par téléphone et la traduction sociale, visé aux articles 45/1 et 45/3 du décret du 28 avril 1998 relatif à la politique flamande de l'intégration et fixant les règles pour le paiement des prestations d'interprétariat social, visées aux articles 45/3, alinéa quatre, et 45/4, § 1er, du décret précité

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 19-07-2019 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 16-07-2012 page : 38862

Entrée en vigueur : 01-01-2013

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AGF 2019-04-26/49, art. 20,6°, 003; En vigueur : 29-07-2019>